

COMMUNE D'EGREVILLE - 77620 DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU CANTON DE NEMOURS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents:

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Marie COQUILLE, Jean-Pierre HERAULT, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux: Thierry ABELARD, Georges BADER, Bruno BASCHET, Alain BOURGUIGNON, Jean-Paul DEGUIN, François DORANGE, Thomas DOUBLET, Jacqueline MESTDAGH, Janie NODARI.

Absents excusés et pouvoirs :

Marine BAULET donne pouvoir à Raymond PETIT Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Pascal POMMIER Nathalie LAURENT donne pouvoir à Jean-Paul DEGUIN Véronique PACCOU donne pouvoir à Marie COQUILLE

Absents excusés : Maria METAIS, Sylvie RIBES

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Georges BADER

Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 13
	Votants : 17

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2023.

· Approbation à l'unanimité.

<u>1 – Indemnités des agents recenseurs et du coordonnateur pour le recensement de la population 2024.</u>

M. le Maire annonce que le recensement de la population d'Egreville se réalisera du 18 janvier au 17 février 2024.

M. RINGENBACH, Secrétaire Générale et coordinatrice du recensement rappelle la nécessité de recruter 5 personnes (agents recenseurs) pour cette mission.

Une indemnité, proportionnelle au nombre d'habitants sur la commune, sera versée par l'Etat à l'ensemble des agents soit une dotation globale de 4 181 €. Restera à la charge de la Commune, les charges sociales.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 - Tableau des effectifs.

M. le Maire expose l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) concernant la réalisation d'un tableau des effectifs.

Au 15 décembre 2023, les postes ouverts sur la commune d'Egreville sont au nombre de 16 :

- Les postes pourvus et rémunérés sont de
 - 13 agents plein temps.
 - 1 agent en délégation syndicale totale (payé et remboursé par le syndicat)
- Les postes non rémunérés
 - o 1 agent en disponibilité (durée totale 5 ans, se termine dans 1 an)
 - o 1 agent en disponibilité pour 1 an

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 - Participation financière à la classe de neige de l'école élémentaire Jules Massenet

M. le maire rappelle que depuis son élection en 2014, la municipalité accompagne financièrement l'école élémentaire pour l'organisation « des classes de neige ». Le but est que chaque petit égrevillois puisse connaître au moins une fois les joies de la montagne et de la neige.

La mairie a subventionné le transport des enfants à la classe de neige : 8 400 € au printemps 2022.

Pour cette année, l'école Massenet a proposé le devis des établissements Darbier pour le transport allerretour à Samoëns, pour un montant de 8 800 € TTC (81 passagers).

Cette prise en charge ainsi que la très belle subvention versée par l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E) permettra un reste à charge pour les parents de 180 € par enfant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4 - DM budget assainissement TVA 2013-2021

Nous devons voter une Décision Modificative sur la récupération de TVA du budget assainissement (cela ne modifie rien à nos comptes).

M. le Maire en profite pour saluer la performance des agents administratifs pour avoir récupéré 236 000 € de remboursement de TVA sur les années passés entre 2013 et 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 - Planification des EnR (énergies renouvelables) sur la commune

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi N° 2023-175 du 10 Mars 2023) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables (EnR) une priorité.

Les communes peuvent désormais définir, après concertation, des zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAER), où elles souhaitent prioritairement voir des projets EnR s'implanter. Les porteurs de projet seront incités à se diriger vers ces ZAER.

Notre première délibération « de lancement » pour la planification des EnR sur notre commune, ce jour, a pour objet de s'engager sur la définition de zones d'accélération énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la commune. Il nous faudra :

- Organiser un débat public sur la planification des énergies renouvelables (qui aura lieu le 06/01/24), et de définir les moyens de communication à mettre en œuvre pour nos administrés (questionnaire destiné à recueillir les avis de chacun et de chacune),
- Permettre aux administrés (plutôt agriculteurs ou chefs d'entreprises) de nous faire connaître les projets d'énergie renouvelable auxquels ils réfléchissent (dans une perspective de 5 ans),

• Établir des projets de cartographie, précisant les zones d'accélération par type de source renouvelable et estimant les puissances par type de production énergétiques renouvelables associées.

Il nous faudra ensuite présenter ces projets de zones d'accélération énergies renouvelables pour adoption par le prochain conseil municipal, puis transmettre ces projets de zones d'accélération de la commune, ainsi que la synthèse de la consultation du public, à la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing, Enfin, transmettre la délibération d'adoption des ZAER du prochain conseil municipal au référent préfectoral, accompagnée des zones d'accélération au format cartographique adéquat.

Cette transmission devrait se faire avant le 31 janvier2024, soit un mois plus tard que l'échéance souhaitée.

Le Référent Préfectoral devrait consolidera les ZAER lors d'une conférence départementale vers fin février et transmettra la cartographie des ZAER pour avis au comité régional de l'énergie (CRE).

L'avis du CRE sera retourné au référent préfectoral et nous aurons une dernière délibération « avis conforme » avant publication de ces ZAER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 – Désignation de l'entreprise pour la réfection de la rue Saint Martin

L'ouverture des plis a eu lieu le 28/11/2023, l'entreprise TINET TP de Ferrières a retenue pour un montant de 366 115 € TTC avant subvention, soit une économie de 140 000 € par rapport au projet de cet été qui a été annulé.

Les travaux vont débuter fin janvier et dureront 11 semaines. La rue restera totalement barrée dans les deux sens sauf livraison et services publiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 – Autorisations spéciales de dépenses en section d'investissement avant adoption du budget primitif 2024 – Budget Ville

L'évolution règlementaire de la comptabilité publique demande au Conseil municipal d'autoriser le maire pour engager une somme pouvant aller jusqu'à 25% du budget primitif 2023 permettant de régler les dépenses d'investissement du budget ville (soit 712 000€) avant adoption du BP 2024 (avril 2024).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 – Autorisations spéciales de dépenses en section d'investissement avant adoption du budget primitif 2024 – Budget assainissement

L'évolution règlementaire de la comptabilité publique demande au Conseil municipal d'autoriser le maire pour engager une somme pouvant aller jusqu'à 25% du budget primitif 2023 permettant de régler les dépenses d'investissement du budget assainissement avant adoption du BP 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 - Convention unique du centre de gestion de Seine & Marne

Comme chaque année, le centre de gestion de Seine & Marne nous demande de renouveler notre adhésion.

M. le Maire a étudié les options du contrat (prestations supplémentaires) et propose l'option « Révision des carrières des Agents », pour un budget de moins de 200€.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le maire fait part de son souhait de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal l'offre réglementaire de prestation et de prix en santé et prévoyance pour les fonctionnaires et contractuels, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025.

10 - Tarifs cantine et accueil périscolaire 2024

Notre prestataire pour la cantine augmente ses tarifs de 8% à partir du 30 novembre 2023. Le repas passe de 2.55€ /élève à 2.76€. Cela représente une charge supplémentaire pour la commune de 3 628 € annuelle.

La discussion porte sur l'opportunité ou non de modifier le tarif demandé aux parents (soit 3.90€ incluant les agents, le repas et l'envolée du coût de l'énergie). La municipalité consciente de la baisse du pouvoir d'achat, ne changera pas les tarifs et prendra à sa charge le surcoût pour cette année.

<u>L'accueil périscolaire</u> comporte le salaire des agents, le goûter et l'électricité, la surveillance à l'entrée et à la sortie jusqu'à 19h. La mairie ne changera pas le coût de ces prestations.

Les prix de location de la salle des fêtes sont également inchangés.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

11 - Taxe d'aménagement 2024

La part de la communale de la taxe d'aménagement reste fixée à 3% avec une exception pour les 15 premiers m2 d'abris de jardin. Elle passe à 15% pour la création d'infrastructures importantes générant des investissements en équipements publics. A noter que cette taxe n'est due qu'une seule fois à la création de nouveaux espaces (donc distincte d'une taxe foncière ou d'habitation).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

<u>12 – Mandatement du centre départemental de gestion de Seine et Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires</u>

Le centre départemental de gestion de Seine et Marne va choisir un assureur, pour les 6 prochaines années, permettant à la commune assurée d'être remboursée partiellement des charges du maintien de salaire du personnel municipal en cas d'absence (accident, maladie...). La couverture comprend les charges patronales (cette option a été choisie).

Egreville va s'inscrire dans cet appel d'offre mais il est rappelé que la mairie n'est pas tenue de prendre le prestataire choisi si l'opportunité d'une prestation plus favorable est négociée avec un autre assureur directement par la mairie.

Tour de table – questions diverses

Georges BADER fait un point sur les discussions en cours avec le personnel de la Maison médicale.

Dès la mise en place de la nouvelle équipe municipale, M. le maire a chargé le Dr Georges Bader d'établir avec le personnel de la Maison Médicale des relations de coopération permettant d'élargir l'offre de soins sur Egreville. Conscient de la pression que subit le Docteur Delmas, seule à exercer la médecine dans un village de plus de 2 200 habitants et qui draine les patients des villages voisins, nous recherchons à recruter un second médecin. La désertification médicale n'a pas rendu possible, à ce jour, de faire aboutir ce projet.

En revanche, et à la satisfaction des égrevilloises et des égrevillois, nous avons favorisé l'installation d'un chirurgien-dentiste sur notre commune qui y exerce depuis un an dans la Maison Médicale.

Nous n'avons cependant pas renoncé à recruter un médecin malgré la pénurie de praticiens susceptibles de s'installer dans nos campagnes.

Nous explorons aujourd'hui une nouvelle piste, initiée par une association CPTS sud 77 (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du sud Seine et Marne), qui regroupe 5 communautés de communes (dont la nôtre).

Cette association permet aux professionnels de santé de se regrouper autour d'un projet de santé médical commun, associant ville et hôpital et permet aux jeunes médecins diplômés de découvrir notre région avec l'espoir qu'ils veuillent s'y installer.

Cette opportunité a été discutée avec Madame le Docteur Delmas sans toutefois recueillir son plein assentiment, ce qui est nécessaire pour une bonne intégration à l'équipe en place.

C'est en associant Egreville à ce type d'initiative que la Mairie espère attirer de jeunes médecins qui pourraient soutenir le Dr Delmas.

Raymond PETIT signale le versement de 14 000€ venant de la péréquation des amendes de police.

Marie COQUILLE présente les excellents retours concernant l'installation d'un nouveau panneau lumineux en couleur devant l'église. Elle souhaite développer cet instrument de communication via une application gratuite sur smartphone pour relayer le contenu et donner des informations aux Egrevillois.

Elle propose deux opportunités : soit panneau Pocket déjà présent sur d'autres communes, soit une application plus novatrice (fil info, actualités, agenda, réseaux sociaux, alerte...) personnalisée pour notre village, appelée « CityOne ».

Bruno BASCHET évoque les suppléants pour la révision des listes électorales, mais le maire fait remarquer que ces suppléants sont l'exception sur les communes de Seine & Marne.

Alain BOURGUIGNON questionne les élus de la commission urbanisme sur le PLU, pour lequel Jean-Pierre Hérault explique que bien que le dossier avance, un PAC (porter à connaissance) doit nous être envoyé par la DDT et que nous devons l'intégrer pour finaliser notre projet. Ensuite, le projet devra être soumis aux différentes étapes conduisant à son adoption.

François DORANGE nous présente un rapide compte-rendu de la Foire à la volaille du 9 décembre, où malgré la pluie et le froid empêchant la présence des volailles vivantes (ainsi que l'alerte à la grippe aviaire), les participants ont appréciés cette manifestation.

Beaucoup d'élus, M. le sous-préfet, des commerçants qui ont bien travaillé, une assistance nombreuse malgré les conditions météorologiques déplorables.

Le concours a été très disputé et une nouvelle intronisation à la confrérie des trousseurs de Gâtinaises a été mise à l'honneur. François a longuement remercié les bénévoles et agents présents, indispensables au succès de la journée.

Jean Pierre Hérault a alerté sur les nombreux travaux effectués sans accord (Permis de Construire ou Demande Préalable) rendant ceux-ci illégaux. Il doit se livrer à un véritable travail d'enquête qui aboutit à des régularisations.

Un dojo pourrait être aménagé sur la partie arrière du « doc du rire » et entrainera une réflexion sur les plans, devis et subventions.

Pascal Pommier intervient au nom de Nathalie Laurent pour évoquer la soirée du réveillon organisée par la mairie à la Salle des Fêtes : 146 inscrits pour un diner à 90€. Un réel succès pour une première année.

Pascal Pommier communique également sur un investisseur, employeur de main d'œuvre, très intéressé par la Z.A.C du Bois des Places.

La vente pourrait être signée en 2024. Deux artisans seraient intéressés sur deux autres concessions.

L'agent communautaire qui tenait l'office du tourisme est nommé par la Communauté de Communes comme agent administratif plein temps depuis le 01 avril. Pas de remplacement à l'Office de Tourisme depuis. Le poste est en réflexion ; en cas de non-renouvellement la commune récupérera le local et demandera le remboursement des 9/12èmes du salaire « chargé » de cet agent administratif. Une permanence de la Communauté de Communes au Musée-Jardin Bourdelle est envisagée 6 mois de l'année.

La séance est levée à 21h12.

Le secrétaire de séance,

M. Georges BADER

Pascal POMMIER, Maire d'Egreville

Page 5 sur 5

